

Et moi...

AESH



J'agis
pour mes conditions
de travail

Bonjour,

L'équipe du SE-Unsa 87 vous souhaite une bonne année scolaire et reste à vos côtés pour vous aider dans vos démarches ou vous défendre dans vos droits. N'hésitez pas à nous solliciter !

Rémunération des AESH : des mesures enfin actées

Après de longues semaines de discussions et jusque dans la dernière ligne droite, le SE-Unsa obtient des avancées concrètes pour l'avenir des AESH-APSH.

Le SE-Unsa accompagnera chacune et chacun pour pouvoir bénéficier de ces nouveaux droits et poursuivra avec détermination son action pour d'autres progrès concernant notamment le temps et les conditions de travail.

Des avancées arrachées dans la dernière ligne droite

Après des échanges débutés il y a plus d'un an et une bien trop longue pause, le ministère a enfin fait des propositions concrètes au mois de juin 2021. C'est sur la base de la création d'une grille indiciaire avec un avancement automatique que les discussions se sont poursuivies jusqu'en comité technique ministériel le 21 juillet.

Ces travaux ont permis d'obtenir une grille améliorée avec des paliers automatiques tous les 3 ans, un classement dans cette grille selon 3 paliers avec une reprise complète de l'ancienneté pour les CDI et une application au 1^{er} septembre 2021 plutôt qu'au 1^{er} janvier 2022.

Pour le SE-Unsa, le métier d'AESH ne se résume pas à un calcul mathématique. Les AESH doivent pouvoir vivre décemment de leur métier et obtenir des conditions d'exercice plus satisfaisantes, en étant notamment mieux formés et accompagnés tout au long de leur carrière. Cela contribuerait à la reconnaissance de ce métier essentiel pour réussir l'enseignement inclusif, dans l'intérêt des personnels et des élèves.

L'avis du SE-Unsa

Cette nouvelle grille avec un avancement automatique et la reprise d'ancienneté décrochées au dernier moment, tout comme la mise en application dès le 1^{er} septembre 2021, constituent

des progrès significatifs, même si leurs effets se déploieront pleinement au fil des années. Les nouvelles dispositions garantissent à chacun une évolution financière prévisible, ce qui était bien l'une de nos demandes. Ce texte doit permettre également de réduire les disparités de traitement entre agents selon les académies, ce qui était une autre de nos demandes. Le SE-Unsa reconnaît l'augmentation du budget de 60 millions d'euros en 2022 réservée pour la mise en œuvre de cette nouvelle grille mais les rémunérations prévues par cette grille demeurent trop faibles.

Le SE-Unsa est déterminé à poursuivre son action en portant ses revendications de rémunérations et de conditions de travail avec les personnels.

Le SE-Unsa vous propose une estimation de votre rémunération dans la nouvelle grille. N'hésitez pas à nous contacter !

Et moi...

Un syndicat
pour moi,
c'est forcément
le SE-Unsa

AESH

Enquête « AESH, vos conditions de travail » : les résultats

L'école inclusive représente aujourd'hui un défi éducatif majeur. À travers l'enquête « AESH, vos conditions de travail », le SE-Unsa a souhaité réaliser un état des lieux sur la perception des AESH de leur exercice du métier d'accompagnant.

Cette enquête permet de mettre en avant certains enseignements. Retrouvez les résultats complets de l'enquête : https://enseignants.se-unsas.org/IMG/pdf/Resultats_Enquete_ecole_inclusive_AESH.pdf